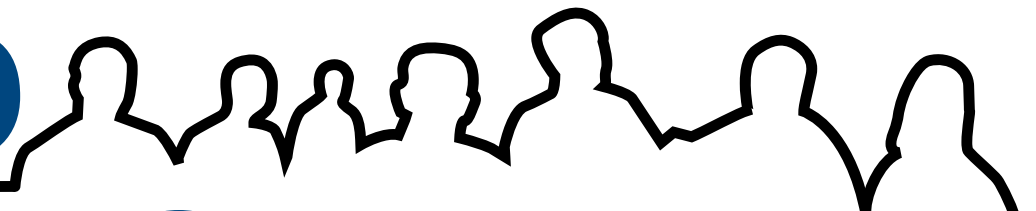


D'ABORD



AVEC TOUT L'MONDE!

Attention automobilistes, les patrouilles citoyennes vous ont à l'œil! p.10



Crédits photo: Moëlle épinière et motricité Québec

Demander le format audio du journal
C'est gratuit!



**Comité interministériel
MSP-MSSS**
sur les interventions policières
en situation d'urgence
auprès des personnes ayant
une déficience intellectuelle

Québec

À la Une

L'affaire «TASER»:
Rétrospective
des événements, p.3

Comité interministériel
MSP-MSSS :
Entrevue avec la
Direction des personnes
ayant une déficience du
MSSS, p.4



Nos droits

Formation des policiers
aux personnes ayant une
«déficience intellectuelle»
ou un TED : la réponse à
un besoin!

Entrevue avec Carmen
Côté du CRDI de Québec,
p.7

Crédits Comité de rédaction Vol. 11, No. 1 :

Éditeur :	Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
Comité de rédaction Vol. 11, No. 1 :	Michel Aubut, Cécile Bellemare, Martin Châteauvert, Carl Morneau, Yvette Muise, Yan Paquet, Jean-François Plante, Rémi Rousseau, Catherine Ruel-Boudreault
Illustration :	Gilles Cantin, France Côté
Recherche :	Michel Aubut, Hélène Bernier, Nathalie Nadeau, Michelle R.-Rousseau
Photographies :	Hélène Bernier, Nathalie Nadeau, Dominique Peschard, Michelle R.-Rousseau,
Crédits photo page couvert :	Moëlle épinière et motricité Québec,
In Memoriam :	MPDA Montréal
Personne-ressource soutien au comité/édition :	Hélène Bernier, Nathalie Nadeau, Michelle R.-Rousseau
Soutien aux journalistes :	Hélène Bernier, Michelle R.-Rousseau
Transcription des verbatims :	Jocelyne Poulin
Conception des maquettes :	Michelle R.-Rousseau
Infographie :	Publications Lysar inc.
Conception des logos :	Jean-François Boisvert, Kathleen Kelly, Ian Renaud-Lauzé
Révision :	Michelle Robitaille-Rousseau
Impression :	Publications Lysar inc.
Distribution :	Jacques Beaudet, Ronald Demers, Serge Plamondon, Michel Paquet
Soutien à la distribution :	Liliane Brousseau
Co-distribution :	Affiche-Tout
Version audio :	Sylvie Gagné

Tirage

« D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10,000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain.

© 2013 MPDAQM. Le contenu de « D'Abord avec tout l'Monde! » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1er trimestre 2013 Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Bibliothèque et Archives Canada
ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Également disponible gratuitement en version audio (CD).
Faites-en la demande au bureau du Mouvement.

Pour nous joindre

2101 1ère Avenue Québec (Québec) G1L 3M6
Téléphone/télécopieur : 418 524-2404
Courriel : mpdaqm@videotron.ca
Site Internet : www.mpdqm.org

Créé en 1983, le Mouvement est un organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits et des intérêts PAR et POUR les personnes adultes vivant avec l'étiquette sociale de la « déficience intellectuelle ».

Organisme associé à :



Mot de la rédaction

En ce début de Nouvelle Année, les membres du Comité Journal « D'Abord avec tout l'Monde! » souhaitent transmettre à ses fidèles abonnés et lecteurs, leurs meilleurs vœux de bonheur, santé et paix! Que 2013 vous soit des plus agréables et vous réserve plein de belles surprises!



Dans cette édition, nous revenons sur une situation qui s'est produite dans une ressource résidentielle du CRDI de Québec, il y a quelques années, où le pistolet à impulsions électriques TASER avait été utilisé sur une personne adulte qui y était hébergée.

Nous commencerons d'abord avec un retour en arrière histoire de mettre les choses dans leur contexte et vous permettre de comprendre l'importance de cet événement pour nos membres. La rubrique « Dans nos mots » leur donnera justement la parole à cet égard!

Pour approfondir la question et voir les mesures mises en place suite à ce triste événement, nous vous proposons différentes entrevues. Madame Josette Chouinard et son équipe de la Direction des personnes ayant une déficience au Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) quant aux travaux réalisés par le Comité interministériel MSP-MSSS; madame Carmen Côté du CRDI de Québec au sujet de la formation offerte aux policiers du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) ainsi qu'avec monsieur Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés de Montréal également membre de la Coalition pour le retrait du TASER. Nous avons également présenté une demande d'entrevue auprès du Service de police de la Ville de Québec mais cette dernière est restée, à ce jour, sans réponse.

En page couverture, nous attirons votre attention sur la campagne de sensibilisation pour le respect des places de stationnement réservées réalisée annuellement par Moëlle épinière et motricité Québec et ses partenaires. « Sur le terrain » vous permettra d'en savoir davantage à ce sujet en plus de découvrir les différents événements auxquels notre organisme a participé!

Nos illustrateurs en herbe, France Côté et Gilles Cantin, vous proposent leur interprétation artistique du pistolet à impulsions électriques TASER.

La rubrique « Rendez-vous » vous informera des activités et événements thématiques à venir et celle du « Babillard » vous fera découvrir des ressources auxquelles vous référer au besoin.

Vous désirez partager vos opinions et points de vue? N'hésitez pas à sortir votre plume et transmettre le tout à : mpdaqm@videotron.ca pour une publication future. Merci de votre intérêt envers « D'Abord avec tout l'Monde! » et **bonne lecture!**



Courtoisie : MPDA Montréal

IN MEMORIAM

C'est avec tristesse que nous avons appris, en novembre dernier, le décès de monsieur René Beaulieu, pionnier au Mouvement Personne D'Abord de Montréal.

Fondateur et militant de La Poignée de main au Carrefour d'éducation populaire de Pointe St-Charles, René a ouvert grandement les portes aux militants des autres régions du Québec.

Un homme convaincu, travaillant, persévérant, rempli de chaleur et de respect humain. Au fil des ans, une amitié et des liens d'affection se sont tissés entre le Mouvement de Québec et René. À chaque été, depuis plus de 30 ans, il nous faisait cadeau de prendre de nos nouvelles et de partager les siennes. Ces rendez-vous vont nous manquer; le ton chaleureux et enjoué de sa voix aussi.

Merci René d'avoir été dans nos vies. Merci pour tout ce que tu as bâti pour une société meilleure. Pensées de toute l'équipe du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain.



À la Une : L'affaire « TASER »

Rétrospective des événements. Le pistolet à impulsions électriques TASER n'a pas fini de faire couler de l'encre et de susciter des réactions dans la population; cette arme ne laissant personne indifférente. Sans oublier qu'il n'y a pas non plus d'unanimité quant à son utilisation. Pour assurer une meilleure compréhension en lien avec les articles à venir, nous vous proposons une mise en contexte.

27 septembre 2007

Signature de l'entente de principe sur l'adaptation du système judiciaire et des services correctionnels aux personnes ayant une « déficience intellectuelle » par les partenaires des différents milieux.

Pour le Mouvement, Yvette Muise est la signataire de l'entente et elle est également déléguée à la Table de concertation JUDITE.



Source : Table JUDITE

6 Août 2009

Un appel 9-1-1 est fait par des intervenants d'une ressource résidentielle du CRDI de Québec pour signaler une situation d'urgence devenue hors de contrôle avec un résident.

Pour éviter de blesser la personne ou un policier, le TASER est finalement utilisé pour maîtriser le résident.

Cet événement ne sera toutefois dévoilé dans les médias que 2 mois plus tard, en octobre.

3 octobre 2009

Ian Bussièrès, journaliste au Soleil, contacte le Mouvement pour connaître notre position suite à l'événement survenu en août.

Notre présidente, Yvette Muise, réagit par voie de communiqué de presse et accorde une entrevue qui sera diffusée dans Le Soleil, le lendemain.



Source : Le Soleil

4 octobre 2009

Le Soleil, rubrique « Actualités », sous la plume d'Ian Bussièrès: Le père de Martin (nom fictif) raconte le déroulement de l'événement.



Source : Le Soleil

5 octobre 2009

Le Soleil, rubrique « Actualités », article de Frédéric Denoncourt. Entrevue avec Gino Lévesque, capitaine de la section des communications au Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).



Source : Le Soleil

8 octobre 2009

Agnès Maltais, députée de Taschereau pour le Parti Québécois (PQ), invite les organismes communautaires à l'Assemblée nationale où il sera question, lors des débats, de la situation TASER survenue dans une résidence du CRDI.



8 octobre 2009 ... suite...

Des échanges musclés ont lieu entre Danielle Doyer (PQ Matapédia), Agnès Maltais et Jacques Dupuis alors ministre de la Sécurité publique au PLQ.

La période des questions terminée, mesdames Doyer et Maltais tiennent un point de presse.

Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux accepte de rencontrer Marc Gourdeau, parent très préoccupé par ce qui s'est passé et dont la fille est hébergée dans une résidence du CRDI de Québec.

Quelques semaines plus tard, madame Thériault annonce la création d'un Comité interministériel MSP-MSSS sur les interventions policières en situation d'urgence auprès des personnes ayant une « déficience intellectuelle ».

14 octobre 2009

Rencontre de la Table de concertation JUDITE. Présentation des moyens d'intervention des policiers par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ).

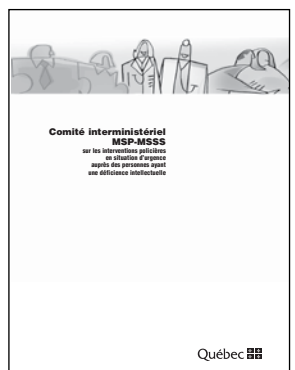
19 octobre 2009

Communiqué de presse « L'utilisation du pistolet TASER dans les milieux supervisés : une pratique à baliser » fait conjointement par le Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain (MPDAQM), l'Association pour l'intégration sociale région Québec (AISQ) et Autisme Québec.



10 décembre 2010

Dépôt du Rapport sur Comité interministériel MSP-MSSS (composition, mandats, déroulement des travaux, rôles et responsabilités des 2 réseaux, constats et recommandations). Le Comité se donne un délai de 3 ans pour mener à terme ses travaux et produire son bilan.



Source : MSSS

Janvier 2011

Réunion des organismes communautaires (MPDAQM, AISQ, Autisme et ROP-03) afin d'établir des stratégies d'action suite à la sortie du Rapport du Comité interministériel MSP-MSSS.

Février 2011

Les partenaires mentionnés plus haut envoient une lettre conjointe au Ministre de la Santé et des Services Sociaux où ils font part de leurs commentaires et recommandations en lien avec la sortie du Rapport.

Avril 2011

Sylvain Gagnon, sous-ministre adjoint de la Direction générale des Services sociaux accuse réception de la lettre et y donne suite.

2012 : Suivi du Rapport interministériel



À la Une Comité interministériel MSP-MSSS



Par Yvette Muise

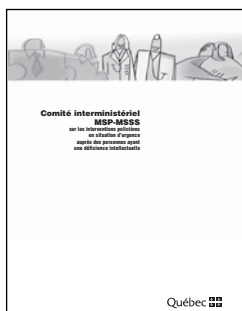
Suite à l'utilisation du TASER sur un adulte ayant une « déficience intellectuelle » hébergé dans une ressource résidentielle du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDIQ), le 6 août 2009, la ministre déléguée aux Services sociaux de l'époque, Lise Thériault, annonçait la mise sur pied d'un Comité interministériel Ministère de la Sécurité publique (MSP) et Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). « D'Abord avec tout l'Monde! » a rencontré l'équipe de la Direction des personnes ayant une déficience du MSSS pour connaître l'évolution des travaux.

Le Comité interministériel

Le Comité interministériel est présidé par le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'objectif ultime est d'éviter des situations policières d'urgence pour des personnes vulnérables. Parce qu'une fois que la police est là, c'est elle qui intervient et qui choisit ses modes d'intervention selon la situation.

Si on parle du pistolet à impulsions électriques, TASER, c'est quelque chose qui n'existait pas avant mais c'est devenu une arme dans la panoplie de ce que les policiers peuvent utiliser. On sait qu'ils ont une procédure pour l'utiliser. Ce ne sont pas tous les corps policiers du Québec qui l'ont.



Source : MSSS

Des pratiques à améliorer...

Nous avons à améliorer les pratiques dans notre réseau. Il faut que nos 2 réseaux, la Santé et la Sécurité publique, puissent davantage travailler en collaboration.

Il faut s'assurer qu'on fait tout ce qu'il faut pour ne pas que la police arrive. Il faut aussi améliorer la sensibilisation des policiers aux réalités vécues par les personnes qui ont « une déficience intellectuelle » ou vulnérables. Elles ont des caractéristiques, des besoins différents et c'est important de bien les comprendre pour intervenir de la meilleure façon.

Bilan des travaux réalisés de la sortie du Rapport à ce jour...

Quand il y a des troubles graves du comportement, ça prend de l'expertise.

Le Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC) est rattaché à la Fédération des CRDITED.

Il se spécialise dans la compréhension des troubles graves du comportement: Qu'est-ce que c'est? Comment on peut les évaluer? Comment on peut intervenir? Comment on peut soutenir l'ensemble des intervenants?

Le Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC), la Direction de la santé mentale du MSSS et un représentant de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal se sont rencontrés pour discuter à savoir: Est-on vraiment capable de prédire qu'une personne est vraiment à risque?

On a eu des discussions et la réponse a été que, oui, on serait capable éventuellement de le faire. Donc si on est capable de prédire, la personne qui est à risque que ça arrive, on va l'encadrer d'une façon spéciale pour éviter qu'elle se retrouve devant la police et devant un pistolet TASER ou quoi que ce soit.

Actuellement, ce que fait le SQETGC c'est d'aller dans le sens de prévenir et d'être capable d'identifier rapidement les personnes qui pourraient être à risque.

Il travaille sur un outil pour être capable d'évaluer les situations à risque. Il y en avait déjà mais leur valeur n'était pas satisfaisante

Une fois l'outil validé, ils vont former les intervenants des Centres de réadaptation pour qu'ils soient capables rapidement de dire si telle personne est à risque que la situation se détériore.

Une rescension des écrits...

On a donné un mandat à l'Institut universitaire Mauricie-Centre du Québec, qui est notre Institut universitaire pour la « déficience intellectuelle » et les troubles envahissants du développement, communément appelés les TED, d'aller chercher toutes les informations dans la littérature sur c'est quoi les meilleures interventions quand on a des situations de crise. Qu'est-ce qu'il faut faire? Comment agir pour être capable de gérer la crise? Cette revue de la littérature est en train de se faire.

Ils ont commencé par consulter des experts pour déterminer vers quoi leurs recherches devraient se diriger. Après, ils vont revenir valider ces informations auprès des experts pour être capable, éventuellement, d'avoir un outil pour soutenir les gens dans le milieu. Encore-là, on comprend qu'on est toujours en train de prévenir.

Des Guides de pratique pour mieux outillés les intervenants.

On sait que la Fédération québécoise des CRDITED produit des Guides de pratique pour intervenir auprès de la clientèle dont un sur les troubles graves du comportement.

Ce Guide aborde les troubles du comportement, les outils d'évaluation devant être utilisés et à quels moments, quels genres d'intervention ont fait avec ces personnes.

Des gens de la Fédération sont venus présenter le Guide à la Direction de la qualité, pour s'assurer que ce qui y est écrit ne vient pas en contradiction avec ce que le Ministère de la Santé a dit par rapport aux mesures de contention et de contrôle.

La contention ça veut dire empêcher quelqu'un de bouger pour éviter qu'il se blesse ou blesse d'autres personnes. C'est une mesure extrême.

Parfois, il y a des situations où on peut appliquer des mesures de contention mais c'est très encadré. On ne fait pas ça n'importe quand, n'importe comment, pour n'importe quoi et avec n'importe qui.

Le Ministère a produit des directives pour la contention pour dire voici, il y a des règles à suivre.

suite à la page suivante



Source : FQCRDITED

Le Comité et le Rapport en quelques chiffres...

13 membres choisis en fonction de l'expertise développée dans leurs champs d'intervention et provenant des milieux suivants : MSSS (3), MSP (2), Partenaires du MSSS (4), Partenaires du MSP (4).

2 autres personnes de la Direction de la santé mentale et de la Direction de la qualité du MSSS ont également été consultées pour l'élaboration du Rapport.

9 mandats

21 recommandations dont les actions sont réparties comme suit:

À court terme :

9 s'adressant aux acteurs du Réseau Santé et Services sociaux Québec

3 s'adressant aux acteurs du Réseau Sécurité publique Québec

6 impliquant des actions conjointes des 2 Réseaux.



À moyen terme :

1 adressée aux acteurs du Réseau de Santé et Services sociaux Québec

1 adressée aux acteurs du Réseau de Sécurité publique Québec

1 adressée conjointement aux 2 Réseaux.





Suite de l'entrevue avec l'équipe de la Direction des personnes ayant une déficience du MSSS

Alors pour être certain que notre Guide de pratique en troubles graves du comportement aille dans le même sens, ils sont venus au Ministère, présenter leur Guide à la Direction qui s'occupe de la contention.



Source : MSSS

Le Guide de pratique en troubles graves du comportement (TGC) ne suggère pas de façon de faire qui vont à l'encontre des directives que nous avons dites pour la contention.

Actuellement, le Guide de la FQCRDITED est en application dans l'ensemble des 20 Centres de réadaptation en déficience intellectuelle.

Des outils pour mieux soutenir les intervenants...

L'outil 9-1-1 a été élaboré pour répondre aux situations de crise importantes pour éviter d'appeler la police ou bien de faire en sorte que la police soit bien outillée et puisse avoir en main toutes les informations dont elle a besoin avant de faire son intervention.

Il y a 1 formulaire qui rappelle les éléments pour les intervenants à savoir que l'appel au 9-1-1 ne se fait seulement qu'en dernier recours. C'est uniquement quand la situation où la santé et la sécurité de la personne ou des gens autour d'elle est en jeu qu'il y a appel au 9-1-1.

L'aide-mémoire

L'aide-mémoire est une fiche qui est remise aux policiers. Si la personne est connue, les policiers ont déjà sa fiche qui indique le nom, l'âge de la personne, ses conditions physiques spécifiques (problèmes cardiaques, problèmes de santé, etc.). Donc, ça indique que s'il y a utilisation du TASER, ce serait vraiment dangereux pour sa santé.

On y précise aussi le niveau et le type de communication. Si la personne n'est pas capable de parler, de s'exprimer et que le policier lui pose des questions, elle ne sera pas en mesure de répondre. Si c'est de la communication par images, c'est ce qu'il faut utiliser et il y aura des outils en fonction de ça.

Si c'est au niveau de la compréhension, que la personne ne comprend pas ce qu'on lui explique et qu'elle est en situation de crise, il est important que le policier sache que cette personne ne comprendra pas quand il va lui parler.

Le dernier élément c'est l'intervention qui est à privilégier.

Habituellement, les personnes qui sont en situation de crise, ont, quand elles sont connues, un protocole d'intervention en situation de crise. Il y a donc une

intervention qui est privilégiée selon le stade où est rendue la crise.

La personne présente tels signes, tels comportements; on sait qu'on doit faire telle intervention tout de suite pour éviter que ça dégénère.

Mais quand la personne est rendue au summum de la crise, là, y a une intervention qui est privilégiée et le policier doit la connaître avant même d'utiliser le TASER. Donc ça informe le policier qu'il y a une intervention possible avant l'utilisation du TASER mais ça ne veut pas dire qu'il ne l'utilisera pas.

Après la crise, après l'intervention de la police parce qu'il y a eu appel au 9-1-1, il y a un rapport à remplir.

Pourquoi on a appelé la police? Est-ce qu'il y avait un problème de santé, un problème de comportement? Est-ce qu'il y avait une démarche d'entreprise à l'interne?

Par la suite, il y a une rencontre avec les gens qui étaient là: l'intervenant, le gestionnaire de garde parce qu'il y a toujours un gestionnaire qui est de garde et qui est au courant de ces mesures-là, de ces appels-là. Quand un usager se désorganise, systématiquement, il y a un appel au gestionnaire de garde.

Donc, il y a une rencontre qui suit la situation problématique où ils vont discuter à savoir: Qu'est-ce qui a dégénéré? Qu'est-ce qui a suscité ce comportement? Comment on peut aider cette personne? Comment on peut soutenir le personnel parce que le personnel est aussi en besoin de soutien à ce moment-là?

Un protocole d'intervention peut faire toute la différence...

Si la personne n'a pas de protocole, on va voir à faire les évaluations, regarder ce qui peut être aidant pour elle et on va lui faire un protocole d'intervention pour éviter que justement ça arrive en situation de crise extrême.

Ce sont les intervenants avec les gestionnaires du CRDI qui font ça, pas le Ministère.

L'importance de la mise à jour des plans d'intervention (PI)

Dans le cadre de nos travaux, il a été réitéré que, d'habitude on fait des plans d'intervention pour tous les clients mais particulièrement pour ceux qui ont des problèmes graves; il faut qu'ils soient à jour et révisés.

Ça été redit à tous les établissements. Il faut vraiment réviser les plans d'intervention et s'assurer que c'est clair les moyens qu'il faut mettre de l'avant pour éviter de se retrouver dans des situations extrêmes.

Le rôle de l'Équipe mobile d'intervention (EMI)

S'il y a une situation qui est en train de dégénérer dans un milieu, l'équipe mobile d'intervention (EMI), va recevoir un appel en disant «Écoute, on a besoin de soutien ici, peux-tu t'en venir?».

Il y a toujours 1 ou 2 intervenant(s), selon les heures critiques parce qu'il y a des heures de pointe. Quand les personnes sont en activités de jour, il y en a de la désorganisation de temps en temps mais elles sont très occupées donc moins enclines à ça. Mais quand elles sont à la résidence et qu'il y a beaucoup de proximité entre les personnes, il se peut qu'il y ait plus de désorganisation donc il y a des heures de pointe plus ciblées.

Le rôle de l'équipe mobile d'intervention (EMI), est de venir en soutien à l'équipe présente. Si la situation a dégénéré au point de ne plus être capable d'avoir un certain contrôle et que ça met en question la sécurité des gens, là, ils vont en appel 9-1-1. Mais habituellement, dans la majorité des cas, il n'y a pas d'appel au 9-1-1. Ce qu'on entend ce sont les appels 9-1-1 mais sur le nombre d'interventions qu'il y a dans un milieu de réadaptation, c'est très faible le nombre d'appels 9-1-1 sauf que ça peut se produire pareil.

De la formation à l'intention des policiers...

La FQCRDITED a travaillé aussi sur une liste de formations et d'outils qui peuvent être rendus disponibles aux policiers.

Il était prévu que le programme de formation de l'École nationale de police soit révisé et mieux ajusté pour que les policiers aient une meilleure connaissance de nos clientèles vulnérables.

Ayant pour objectif de mieux se connaître, la police et la FQCRDITED ont eu une rencontre. Des gens de l'École nationale de police, de la police de Montréal (SPVM), de la Sûreté du Québec (SQ) sont venus à la Fédération des CRDITED pour parler des interventions policières, expliquer pour que nous, le Réseau, on sache à quoi s'attendre quand la police arrive.

Des agents de liaison pour faire les ponts...

On avait demandé aussi aux policiers et aux CRDITED de nommer des agents de liaison pour qu'ils puissent se parler quand il y a des événements.

Les corps policiers et tous les établissements en déficience intellectuelle ont nommé des répondants.

Ils doivent aussi s'assurer que ces listes soient à jour. Comme partout, il y a du roulement.

suite à la page suivante



À la Une : L'affaire « TASER »

de personnel donc il est important que si quelqu'un quitte, on puisse savoir tout de suite qui va le remplacer.

Côté du Ministère de la Sécurité publique...

Il existait 2 aide-mémoire. Un pour les principes d'interventions des policiers auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale et un autre en « déficience intellectuelle ». Ils ont été harmonisés et maintenant, il n'y a qu'un seul aide-mémoire.

Une nouvelle table provinciale où siègent plusieurs corps de police a vu le jour. Ils vont avoir des rencontres régulières pour parler de la réalité des clientèles comme la « déficience intellectuelle ».

Collaboration des Agences de Santé et de Services sociaux...

La recommandation adressée aux Agences de Santé était de s'assurer de conclure des protocoles d'entente entre les équipes de santé mentale et celles en déficience intellectuelle.

Si j'ai une personne qui a une « déficience intellectuelle », un TED ou qu'importe et que j'ai besoin de l'expertise des gens de la santé mentale et bien que ça se fasse facilement parce qu'on a un protocole d'entente là-dessus.

Une personne qui a une « déficience intellectuelle » et en plus un problème de santé mentale ou qu'on suspecte un problème est encore plus à risque de se désorganiser.

Quand on parle des personnes qui ont des troubles graves du comportement souvent il y a un problème de santé mentale. L'équipe en déficience intellectuelle a besoin de se faire aider par des spécialistes en santé mentale. Alors on a dit aux Agences, au Québec, vous allez faire des protocoles d'entente pour que ce soit facile d'avoir accès aux services dont on a besoin.

Le Comité interministériel et le pistolet TASER...

C'est sûr que le Comité a abordé la question du TASER, le Rapport partait de là. Vous savez, ce n'est pas quelque chose de facile à discuter parce que ça créé beaucoup d'émotions.

Ce qui a été dit par le Comité c'est qu'il faut éviter les situations policières d'urgence. Il faut trouver tous les moyens pour ne pas que la police arrive parce quand elle arrive, c'est elle qui décide; nous on ne décide plus.

Le Rapport ne dit pas que le TASER ne pourra jamais être utilisé. Il dit qu'il faut éviter les situations policières d'urgence parce que la police décide des moyens les plus appropriés à utiliser quand elle est en face d'une situation.

Nous, notre devoir est de faire des plans d'intervention pour le client, de bien comprendre sa situation, de choisir les bonnes modalités d'intervention et qu'il soit dans la bonne ressource.

Qu'en est-il de l'avenir du Comité?

Le Comité continue ses rencontres pour s'assurer du suivi des 21 recommandations. Notre échéancier pour terminer nos travaux et déposer notre rapport est décembre 2013. À ce moment, on va pouvoir dire : Est-ce qu'on continue? Est-ce qu'il y a d'autres choses à faire? Est-ce qu'il y a d'autres travaux à compléter? Ça restera à voir.



Notre journaliste, Yvette Muise, à la sortie de son entrevue avec l'équipe du MSSS: mission accomplie!

Remerciements

Nous tenons à remercier l'équipe de la Direction des personnes ayant une déficience du MSSS qui ont collaboré à cette entrevue : Josette Chouinard, Directrice, Lina Leblanc, Coordinatrice programme déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement, Marie-Josée Bilodeau, conseillère déficience intellectuelle et Lyne Monfette, conseillère troubles envahissants du développement.

Merci également à Noémie Vanheuverzwijn, responsable des relations avec les médias du MSSS pour sa précieuse collaboration.



NDLR : Bien que les travaux du Comité interministériel MSP-MSSS soient une avancée pour les personnes dans une ressource résidentielle d'un CRDI, le Mouvement Personne D'abord reste très préoccupé par l'absence de balisation quant à l'utilisation du TASER auprès des personnes ne recevant pas de service du Réseau de la Santé et des Services sociaux.



Saviez-vous que...

2 résidences ont développé une expertise plus spécifique aux personnes ayant des troubles graves du comportement?

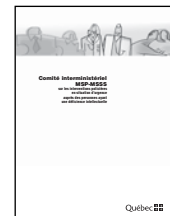
Le 7 octobre 2010, le CSSS de Charlevoix recevait une mention d'honneur pour l'implantation de la Résidence à assistance continue (RAC) spécialisée

de Saint-Placide. Cette dernière a vu le jour en 2007. À Saint-Hyacinthe, la Maison Lily Butters offre des services de diagnostic et d'intervention en situation de crise comportementale. Pour en savoir plus: www.fondationbutters.ca



Autres liens à consulter

Pour télécharger le Rapport du Comité interministériel : <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca>. Onlget « Publications » et faire la recherche par la lettre « R ».



Pour une recension des écrits en lien avec L'intervention de crise auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un TED, consultez l'Infolettre « Le Recherché » au : www.crditedmcq.qc.ca



Le Centre de documentation de l'IQDI propose, en prêt, un DVD interactif de formation destiné aux policiers réalisé par Da Vinci Productions inc. et le SPVM : Pour plus d'infos : www.aqis-iqdi.



Pour en savoir plus sur le Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement : <http://fqcrdited.org/sqetgc>



Pour en savoir plus sur la Fédération des CRDITED : www.fqcrdited.org

La Revue CNRIS du Consortium National de Recherche sur l'Intégration Sociale a consacré un dossier spécial aux Troubles graves du comportement. Pour le télécharger : www.cnriss.org/revue et cliquer sur : « Troubles graves du comportement ».



L'Agence de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie vous propose : Protocoles d'intervention pour la gestion des troubles graves de comportement avec agressivité physique envers autrui : www.asssm.veille.qc.ca/url.php?id=5908&l=1



Le Groupe de recherche et d'étude en déficience du développement (GREDD) vous propose : Modification positive du comportement. Réaliser un plan de soutien individualisé efficace. Disponible au Centre de documentation de l'IQDI : www.aqis-iqdi.





Nos droits



Madame Carmen Côté est agente de planification, programmation et recherche (APR) à la Direction des services professionnels du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) de Québec. Elle a été étroitement impliquée dans la formation donnée aux policiers du Service de police de la ville de Québec (SPVQ) à l'hiver 2010. Pour en savoir davantage sur cette formation et ses retombées, nous avons réalisé une entrevue avec madame Côté.

Par Cécile Bellemare

La mission du CRDI de Québec

Le CRDI de Québec est un Centre de réadaptation qui a pour mission d'offrir des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale aux personnes qui ont une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED). Le territoire couvert par notre établissement est la Capitale-Nationale donc de Portneuf jusqu'aux limites de Charlevoix.

Formation offerte aux policiers : la réponse à un besoin!



À l'automne 2009, alors qu'ils étaient à préparer leur plan de formation pour l'année, les policiers nous ont interpellés pour nous demander une formation.

C'est donc à leur demande qu'au cours de janvier et février 2010, nous avons formé 500 enquêteurs et patrouilleurs du Service de police de la ville de Québec.

Nous étions plusieurs travailleurs sociaux et nous avons travaillé toujours en équipe de 2 professionnels du CRDI.

On a parlé du CRDI de Québec pour qu'ils aient une idée de notre travail, de savoir que ce sont des services volontaires et que ce ne sont pas toutes les personnes qui ont une « DI » qui sont inscrites au CRDI de Québec. Pour eux, ça été une révélation d'apprendre que nous desservons 2000 personnes et que sur la proportion qu'il y a à Québec, c'est quand même minime. Pour eux, c'était surprenant.

On a parlé de c'est qui la personne qui a une « DI » ou un TED, qu'elles sont ses caractéristiques. Il y avait beaucoup de questions pratiques et les gens étaient très intéressés par le sujet. Comment on fait pour les reconnaître? Comment on fait pour intervenir?

Certains policiers connaissaient assez bien la clientèle. Pour d'autres, c'était la première fois qu'ils en entendaient parler, qu'on leur présentait la clientèle et comment on pouvait intervenir.

Nous avons parlé aussi des recommandations d'intervention avec une personne qui peut avoir un comportement étrange parce qu'on ne leur demande pas de diagnostiquer la personne, on leur demande d'intervenir de façon à ce qu'elle comprenne.

À la fin de chaque formation, il y avait une évaluation et c'était positif. Ils ont apprécié des extraits de vidéos; les gens aiment le visuel: nous pouvons voir et que nous avons une idée de comment on peut intervenir.



De gauche à droite : Madame Carmen Côté répondant aux questions de notre journaliste, Cécile Bellemare.

Durant cette formation d'autres partenaires se sont joints. Il y avait des avocates qui parlaient de la Loi P.38 qui permet d'intervenir malgré le non consentement d'une personne si elle est dangereuse pour elle-même ou pour autrui. Les policiers avaient besoin de savoir comment se positionner par rapport à cela.

Il y avait aussi les intervenants du Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH) qui venaient parler de la santé mentale et des interventions à privilégier avec ces personnes.

Travailler en concertation : une approche qui porte fruits!



L'entente sur l'adaptation du système judiciaire, qui a été signée en 2007, est un bon point de départ qui fait que nous voulions travailler ensemble pour apprendre à se connaître.

Les 26 partenaires de la ville de Québec ont signé cette entente et ça allait de soit que la formation était un élément important pour apprendre à mieux se connaître : C'est qui le CRDI? C'est qui les patrouilleurs? C'est quoi leur travail?

Faire de la formation c'est toujours important parce qu'on ne se connaît pas tant que ça. Si on veut travailler pour le bien-être des personnes, il faut apprendre à se connaître pour mieux travailler ensemble.

L'entente de principe c'est 26 partenaires de Québec qui proviennent de différents horizons : 9 partenaires de la Sécurité publique, 10 du réseau de la Santé et des Services sociaux et 7 organismes communautaires. Comme point commun, nous étions tous intéressés à travailler ensemble pour permettre aux personnes qui ont une déficience intellectuelle d'être traitées avec justice dans le système judiciaire, qu'elles soient victimes ou contrevenantes et ce, en tenant compte autant que possible de leurs caractéristiques quand nous le pouvons, faire des aménagements pour que la personne se comprenne dans ce système.

Suite à la formation, nous avons continué de travailler des choses ensemble dont une belle collaboration avec le service 9-1-1.

Entente de principe pour l'adaptation du système judiciaire, Table JUDITE et carte d'urgence : un plus pour les personnes que nous représentons!



Lors de la formation, la carte d'urgence a été remise aux policiers. Nous leur avons dit qu'autant que possible, il faut l'avoir en main, la montrer parce que lorsque vous intervenez auprès d'une personne qui vous semble avoir un comportement étrange au-delà de dire : « As-tu une carte d'urgence? », il y a plus de chances que la personne la sorte de son portefeuille et lui montre. Mais dans le quotidien, il pourrait être intéressant de vérifier s'il l'utilise, si cela avait donné de bons résultats.

D'autres formations en vue?

D'autres formations aux policiers pourraient être prévues. Ce serait à leur demande; s'ils jugent qu'ils en ont besoin, compte tenu du roulement de personnel.

Nous sommes disponibles pour faire de la formation comme à l'ensemble des partenaires qui ont signé l'entente. Nous avons déjà formé les agents de probation et des intervenants de Viol Secours.

Tout cela serait aussi à valider avec les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) leurs besoins de formation.

Pour l'instant, on n'a pas reçu de demande de formation de leur part, parce que je crois que c'est répondu. Ils ont de la formation sur la clientèle vulnérable par l'entremise de d'autres organismes.

Un Guide d'intervention : pour qui et pourquoi?

Au CRDI de Québec, nous avons fait un Guide d'intervention dans les situations de judiciarisation.



Nous nous sommes donnés des façons de faire et d'intervenir pour aider les gestionnaires et les intervenants pour savoir quoi faire dans les situations de judiciarisation et comment faire un appel adéquat au 9-1-1.

Cela fait partie des meilleures pratiques quand on a un besoin et que ce soit bien traité à l'autre bout.



Nos droits... suite de l'entrevue avec madame Carmen Côté du CRDI de Québec

Notre Guide d'intervention dans les situations de judiciarisation a été établi à partir des standards de pratique qui ont été écrits par la Fédération des Centres de réadaptation.

Nous sommes partis de ces standards pour dire, ici au CRDI de Québec, comment on pourrait mettre ce Guide plus accessible aux gestionnaires et aux intervenants? C'est un document de référence.

C'est vraiment une façon de travailler pour les gestionnaires et les intervenants pour ne rien échapper. Par exemple, vérifier si la personne a un curateur, vérifier si elle est capable de donner un consentement si elle a à témoigner en cour, comment on fait ça?, etc.

Nous avons eu une première version en 2011. Il faut la peaufiner parce qu'on va ajuster nos pratiques, mais c'est déjà un travail important qui a été fait. Nous sommes contents d'avoir cet outil.

Dans le Guide, une des étapes importantes est de travailler en équipe comme dans les situations de violence. Un intervenant qui est au courant qu'une situation de violence ou de judiciarisation s'est produite, il faut que nous nous asseyons en équipe pour en rapporter les faits. C'est une façon de cheminer, c'est un tableau.

Il y a aussi un volet qui s'adresse aux usagers, aux personnes qui reçoivent des services.

Le Guide comprend plusieurs sections dont une qui s'adresse plus précisément à elles. Elle concerne toute l'éducation qu'on peut faire, avec les usagers, au niveau de la judiciarisation. Ce sont des références de programme, d'outils pour faire de l'éducation, connaître les lois.

La carte d'urgence et le dépliant sont aussi nommés dans le Guide.

Personnes ayant une « déficience intellectuelle » confrontées au système judiciaire : une tendance à la hausse?

Avec toute l'intégration dans la communauté et la normalisation, les gens ont plus de contacts avec plein de monde et on sait qu'on peut être plus vulnérable, on peut être influencé.

Nous avons de nouveaux défis tout le monde autant les policiers et les enquêteurs, autant nous autres et autant l'utilisateur qui, lui, doit faire des choix de plus en plus aguerris et responsables en se disant « Est ce que je me tiens avec ce monde-là? »

Pour l'intervenant, ça comporte aussi des difficultés parce qu'on connaît peu le monde judiciaire alors, oui, ce sont de nouveaux défis et il y en a de plus en plus.

C'est pour ça qu'il y a des standards de pratiques, que nous avons fait un Guide et que l'entente de principe nous permet de faire plus de maillages avec les partenaires.

En conclusion...

Pour terminer cette entrevue, je dirais que les collaborations qui ont été établies avec l'ensemble des partenaires que nous avons nommés sont précieuses.

Ce que nous sommes en train de bâtir est précieux. On doit en prendre soin parce que tout peut changer. Il faut avoir des contacts, se parler : ça en vaut la peine!



Une entrevue qui se termine sur une bonne note : la traditionnelle poignée de main!



Liste des partenaires ayant signé l'entente de principe pour l'adaptation du système judiciaire et des services correctionnels aux personnes ayant une « déficience intellectuelle »

Santé et Services sociaux Québec

Agence de Santé et des Services sociaux de la Capitale-Nationale;
Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDIQ);
Centre de Santé et de Services sociaux (CSSS) Charlevoix;
Centre de Santé et de Services sociaux (CSSS) Portneuf;
Centre de Santé et de Services sociaux (CSSS) Québec-Nord;
Centre de Santé et de Services sociaux (CSSS) Vieille-Capitale;
Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ);
Curateur public du Québec;
Direction des regroupements des clientèles DI-TED du CSSS de Charlevoix;
Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

Sécurité publique Québec

Établissement de détention de Québec;
Direction des services correctionnels (Sainte-Foy et Chaudière-Appalaches);
Direction des services professionnels correctionnels (Québec et Portneuf);
Service de police de la Ville de Québec (SPVQ);
Service de police de Wendake;
Sûreté du Québec (SQ).

Justice Québec

Centre communautaire juridique de Québec;
Barreau de Québec;
Bureau du directeur aux poursuites criminelles et pénales.



Organismes communautaires

Association pour l'intégration sociale de Québec (AISQ);
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Charlevoix (CALACS);
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches;
Centre de crise de Québec;
Mouvement Personne D'Abord du Québec;
Métropolitain (MPDAQM);
Programme d'encadrement clinique et d'hébergement (PECH);
Viol Secours (CALACS Québec).



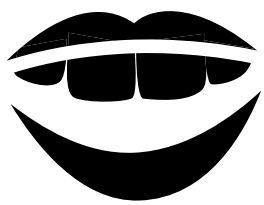
Autres liens à consulter :

Pour télécharger le Guide d'intervention les situations de judiciarisation ou le feuillet d'informations produit par le CRDI de Québec, rendez-vous au : www.crdiq.qc.ca Onglet « Documentation » et section « Divers ».



Source : CRDIQ

Pour en savoir davantage sur l'entente de principe sur le système judiciaire et les services correctionnels aux personnes ayant une « déficience intellectuelle », rendez-vous au : www.mpdqm.org Onglet « Nos comités et dossiers » Rubrique « Défense de nos droits ».



Dans nos mots

L'affaire « TASER » a suscité bien des réactions dans l'ensemble de la population mais a interpellé encore plus particulièrement les Personnes D'Abord. Lorsqu'ils ont été informés de la situation, les membres sont passés par toute une gamme d'émotions : indignation, colère, tristesse, incompréhension et crainte d'être perçues comme des personnes violentes. Ils étaient également préoccupés par les impacts dans la vie de la personne « tasée ». D'autres ont craint de recevoir une décharge dans un endroit public parce qu'ils vivent avec une « déficience intellectuelle ». Même si quelques années se sont écoulées depuis cet événement, les gens sont restés avec plusieurs questions et nous vous invitons à lire leurs réactions et commentaires.



« Pour moi, le « TASER », je trouve que c'est une arme dangereuse pour tout l'monde. Quand ils tirent cela fait des chocs. J'ai déjà vu un documentaire à la télévision.

Je crois que certaines personnes peuvent mourir de ça. Si ce n'est pas visé à la bonne place, ça peut faire du tort à la santé et au coeur, aggraver sa vie.

On devrait arrêter ça. Le métier de policier est pas facile aussi, c'est dangereux. Ils ont à aller partout : dans une caisse, une banque, une descente dans une maison.

Mais, dans les cours, il faut avoir de la patience, pas de violence et de contrôler le personnes d'une autre manière.

Je pense qu'une personne qui a vécu ça, après elle doit avoir une crainte et rester marquée. Ce que je veux c'est que l'on se serve le moins possible du « taser » et ça pour tout le monde!

Au Mouvement, on aimerait avoir de l'information, avoir plus de détails. Voir avec les policiers comment ils s'y prennent, c'est quoi le roulement pour ça.

En même temps, apprendre à nous connaître les personnes qui vivent avec une « déficience intellectuelle ».

J'aimerais aussi connaître comment ils se sentent dans leur métier, qu'est-ce qu'ils vivent? S'ils trouvent cela difficile de faire leur travail.» Michel Aubut

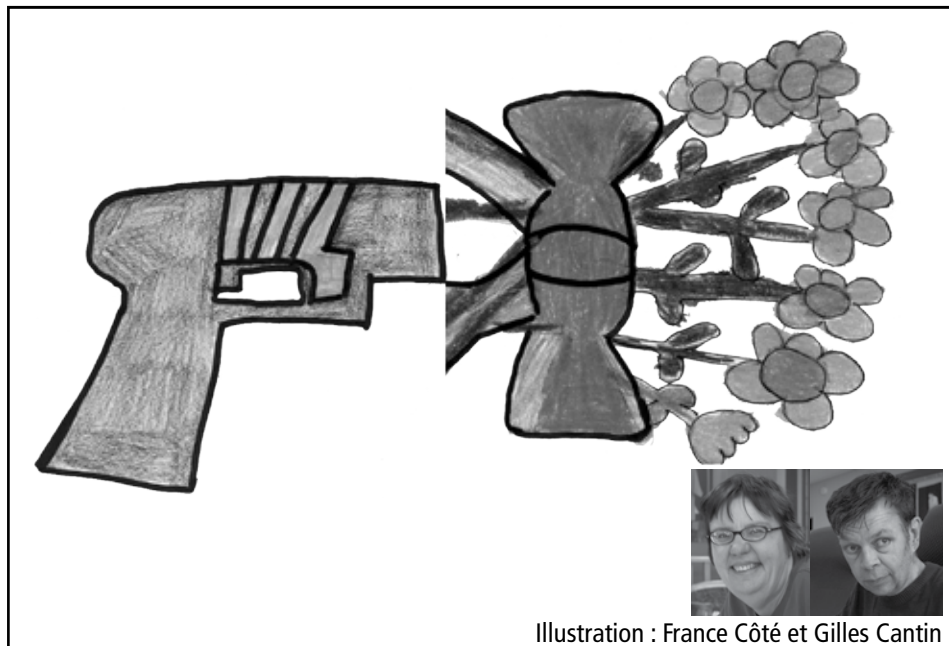


Illustration : France Côté et Gilles Cantin



« Des fois, j'ai l'impression que les policiers sont vite à utiliser le TASER pour intervenir.

Faudrait se poser la question pour savoir c'est quoi que ça fait sur la santé de la personne qui reçoit le TASER si elle prend des médicaments ou si elle a d'autres problèmes de santé.

Est-ce qu'on vérifie si le psychologique est correcte, comment se sent la personne?

Vu que le TASER a pas toujours existé, les policiers avaient d'autres moyens alors pourquoi maintenant ça marche plus?

Si tous les moyens ont été utilisés pour intervenir avec la personne et que ça n'a pas fonctionné, le TASER peut être utilisé mais on doit s'assurer de tout avoir essayé avant d'en arriver-là. » Sylvie Gagné



« Si quelqu'un a un pacemaker faut faire attention à cela.

C'est l'ampérage qui tue, pas le voltage. Il faut que ce soit le dernier, dernier, dernier recours pour essayer de le maîtriser. » François Bouchard



« L'affaire TASER », comme on dit, je sais qu'il y a eu des suites là-dessus.

Des fois, ils n'ont pas le droit de se servir de l'arme. Cela m'inquiète si on utilise le TASER sur une personne qui fait de l'épilepsie.

J'en ai entendu parlé. Il faut avertir la personne avant. Il faut suivre un cours et utiliser juste quand c'est important.

J'aimerais que personne ne se fasse frapper par une personne en autorité. » Serge Plamondon



« Quand c'est arrivé cette affaire-là du TASER, j'ai donné une entrevue à un journaliste du Soleil.

Je trouve ça inadmissible comme façon de faire. Ça m'a choquée d'apprendre ça et j'étais triste pour la personne qui avait reçu le TASER parce que ça pas dû être facile pour elle après. Ça doit laisser des traces importantes dans la tête et le coeur de cette personne-là.

Je ne comprends pas parce qu'avant les policiers y'avaient pas de TASER et ils faisaient leur travail quand même...

Pour moi, c'est un manque de respect de la dignité humaine et ça ne devrait tout simplement pas exister. C'est pas tout le monde non plus qui est d'accord avec le TASER.

En tout cas, je voudrais pas que ça m'arrive. Vous autres? » Yvette Muise



Sur le terrain

Campagne de financement 2012 de Centraide : Témoignage en milieu de travail

À titre d'organisme associé à Centraide, le Mouvement a récidivé une fois de plus en donnant un témoignage en milieu de travail. Un défi que Sylvie Gagné a su relever avec brio lors de son allocution auprès de l'équipe de Développement économique Canada.

Merci à Martin Paris et son équipe de leur accueil chaleureux et de leur écoute. À titre de représentant de Centraide, Guillaume Fleury était également de la partie!



Une tournée promotionnelle dans les écoles offrant de la formation aux personnes adultes ayant une « déficience intellectuelle ».

Sylvie Gagné a eu le plaisir de présenter le Mouvement et parler des retombées positives de ses implications auprès des étudiants inscrits à la formation Intégration sociale du Centre Louis-Jolliet et de la Maison des Adultes. Des rencontres riches en échanges! Merci au personnel de ces 2 maisons d'enseignement pour leur bel accueil et leur intérêt à mieux nous connaître!



Groupes d'étudiants du Centre Louis-Jolliet



Groupe de madame May Jalbert, Maison des Adultes

et...

Auprès des intervenants des coordinations du CRDI de Québec

Juste avant les Fêtes, Michel Aubut a rencontré l'équipe d'intervenants de la Coordination Personnes âgées/Polyhandicapées pour partager avec eux ce que représente le Mouvement pour lui et ce qu'il retire de ses implications.

Nous remercions Edith Lavallée, chef de service de cette coordination, d'avoir rendu cette rencontre possible!



Merci également à Marlène Chevanel, directrice clientèle, qui a fait le pont entre le Mouvement et les chefs de service.

D'autres coordinations seront rencontrées en 2013!

Les patrouilles citoyennes : Une initiative montréalaise qui fait du chemin!



Quoi de mieux que le 3 décembre, Journée internationale des personnes handicapées, pour lancer une campagne de sensibilisation pour rappeler aux automobilistes l'importance de respecter les espaces de stationnement réservés? Moëlle épinière et motricité Québec l'a compris et a saisi l'opportunité! Cette campagne se déroule simultanément dans différentes régions du Québec.

Dans un communiqué de presse émis lors du lancement, Nicolas Messier, conseiller principal en intégration pour l'organisme, mentionne d'ailleurs qu'un préjugé demeure tenace dans l'esprit des gens à savoir que ce n'est pas un privilège qui est accordé mais bien un « élément qui peut faire réellement la différence pour une personne handicapée en lui permettant d'effectuer les déplacements nécessaires à ses activités ».

Les patrouilles citoyennes sont entre autres composées de personnes à mobilité réduite qui remettront, sur le pare-brise des automobilistes pris en défaut, des feuillets de sensibilisation et contraventions de civisme!

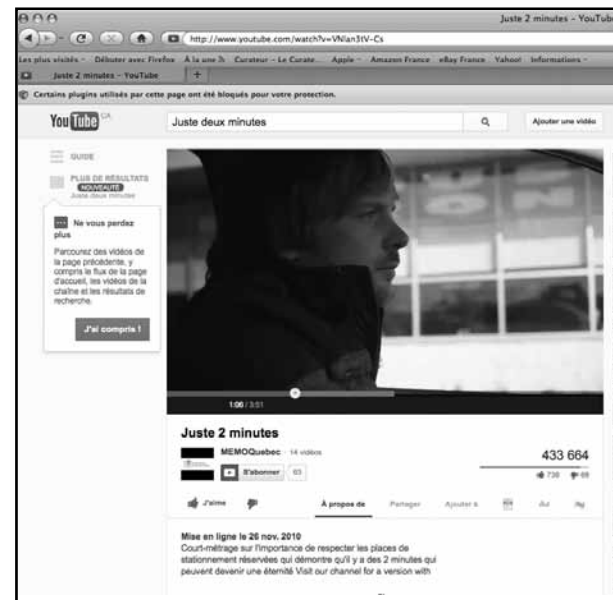


Source : Moëlle épinière et motricité Québec

En 2010, l'organisme a réalisé le court-métrage « Juste deux minutes ».

Un vidéo percutant qui fait réfléchir...

Pour le regarder, rendez-vous au : www.youtube.com/watch?v=VNlan3tV-Cs.



Source : YouTube

Et si on se base sur les résultats de la campagne de 2011, la démarche semble porter fruits puisque le nombre de véhicules pris en infraction était significativement à la baisse.

Bravo à cet organisme pour son initiative!

Pour en savoir davantage au sujet des patrouilles citoyennes ou pour vous impliquer dans la campagne en commandant gratuitement du matériel promotionnel, rendez-vous au www.moelleepiniere.com.

UNE BELLE MENTION D'HONNEUR



Monsieur Pierre Dechêne a été élu membre actif Bénévole de l'année 2012. C'est avec beaucoup de joie et de fierté qu'il a reçu sa plaque honorifique.

Voilà une belle reconnaissance de la part de ses pairs venant souligner la détermination de son engagement au Mouvement depuis plusieurs années!

Félicitations Pierre!
Merci d'être toujours là et aussi impliqué!



Personnalité

Entrevue avec Dominique Peschard



C'est avec enthousiasme que Jean-François Plante a réalisé sa première entrevue avec Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés de Montréal également responsable du dossier TASER. Membre de la Coalition pour le retrait du TASER, il est un ardent défenseur des droits humains et maîtrise fort bien son dossier. Pleins feux sur le monde du pistolet à impulsions électriques TASER, une arme à possession restreinte dont la vente libre est interdite au Canada. Une arme de poing très controversée sur le plan international.

Par Jean-François Plante

La Ligue des droits et libertés en quelques mots..

C'est un organisme de défense des droits humains fondé, au Québec, en 1963. La Ligue est indépendante de tous pouvoirs politiques ou économiques. Elle est membre de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH). Nous avons comme mandat de défendre l'ensemble des droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme autant les libertés civiles et politiques que des droits économiques, sociaux, culturels.



Courtoisie :
Dominique Peschard

Monsieur Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés de Montréal.

Les circonstances qui ont amené l'organisme à se pencher sur l'utilisation du TASER.

Un des principes de base de la Ligue des droits et libertés c'est le droit de chaque personne à la sécurité; que sa vie soit protégée et qu'en particulier les forces de l'ordre, dans l'exercice de leur mandat, ne fassent pas un usage abusif de la force ou ne mette en danger la vie des personnes dans des circonstances qui ne le justifient pas.

Or, on constatait que le TASER s'est avéré une arme dangereuse qui cause des blessures. Il était utilisé dans des situations où le recours à une arme pouvant causer la mort, n'était pas justifié de la part des forces policières.

De plus en plus de rapports de coroners, au Canada et aux États-Unis, ont commencé à relier l'utilisation du TASER à des morts. La compagnie a fini par avouer que, oui, le TASER pouvait être dangereux.

Elle a recommandé d'éviter de tirer dans la cage thoracique à cause du cœur et de l'utiliser sur des personnes qui sont dans un état d'intoxication ou ayant un problème de santé mentale alors que ce sont souvent ces personnes qui se retrouvent la cible du TASER.

Le TASER est efficace pour neutraliser une personne car ce sont des décharges à très haut voltage et en très courtes impulsions qui neutralisent le système musculaire de la personne. Celle-ci s'écroule et peut être maîtrisée. Puis plutôt que d'avoir à utiliser des techniques physiques où le policier peut recevoir des coups, le TASER permet de contrôler à distance des personnes agitées qui ne répondent pas aux ordres.

Le pistolet à impulsions électriques : une arme inoffensive?

Mais cela provoque des contractions musculaires très violentes, une destruction des muscles s'il y a plusieurs décharges. Si c'est dans la cage thoracique, cela peut provoquer des problèmes au niveau cardiaque ou la fibrillation du cœur.

Le TASER a été présenté comme une arme inoffensive pouvant être utilisée facilement très tôt dans une intervention policière ce qui a beaucoup plu aux policiers. Pour le justifier au niveau du public, on a dit qu'il allait remplacer l'arme à feu dans l'arsenal policier. Mais le fait est qu'il ne la remplace pas.

Tous les cas qui ont été rapportés au Québec (Quilem Registre, Claudio Castagnetta et la personne trisomique dans un centre réadaptation à l'été 2009) sont des situations où il aurait été impensable que la police sorte une arme à feu et abatte la personne.

Ce qu'en disent les études...

Il est très difficile de faire des études sur les êtres humains parce qu'évidemment on ne peut pas tirer à multiples reprises dans la cage thoracique de quelqu'un pour ensuite constater qu'il y en a 1 sur 100 ou 1 sur 1000 qui va mourir. Il y a quelques années, une expérience a été faite sur des cochons, des mammifères ayant une physiologie semblable à l'humain, où on a constaté qu'effectivement, le TASER avait un effet sur le cœur. Il y a d'ailleurs eu un reportage à Radio-Canada à cet effet.

C'est donc à partir de cas concrets, d'interventions policières qu'on constate, dans un certain nombre, qu'il y a un lien entre l'utilisation du TASER et la mort.

Il faut dire qu'il y a une négation de la part de la compagnie TASER. Il faut dire aussi que les effets des courants électriques sur le corps humain ne sont pas toujours apparents. Les pathologistes sont habitués de déceler l'effet de drogues sur le corps humain mais l'effet des courants électriques est moins bien connu; l'interprétation des décès est plus controversée.



L'application Skype a permis à notre journaliste d'interviewer monsieur Peschard.

Moratoire et retrait du TASER

En 2007, constatant que le TASER était utilisé d'une manière inappropriée pouvant causer la mort de personnes alors que l'utilisation d'une telle force n'était pas justifiée et que tout le monde ne reconnaissait pas le danger du TASER, nous revendiquions initialement qu'il y ait un moratoire c'est-à-dire que les forces policières cessent d'utiliser le TASER le temps qu'on puisse avoir un débat public et qu'on puisse tirer au clair l'effet du TASER sur les personnes. À ce moment, une cinquantaine de groupes nationaux, régionaux et des intervenants en santé mentale appuyaient notre démarche.

En 2009, alors que la compagnie reconnaissait finalement le danger du TASER, notre demande a évolué vers le retrait du Taser de l'arsenal policier. Les groupes appuyaient également notre demande de retrait.

Avant le TASER, les policiers étaient capables de faire leur travail. Ils ont d'autres moyens, d'autres alternatives pour maîtriser des personnes, par exemple le contact physique, le poivre de cayenne. Il y a des corps policiers qui ont choisi de ne pas déployer de TASER et ça ne les empêchent pas de faire leur travail.

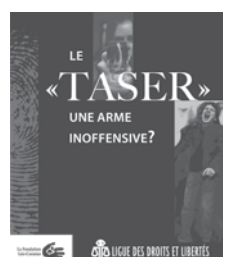
L'Organisation des Nations Unies (ONU), un organisme crédible et sérieux, recommande de renoncer au TASER. Pourquoi s'entête t'on à le garder comme outil d'intervention pour la police?



Site et document à consulter

Vous souhaiteriez appuyer la Coalition pour le retrait du TASER de l'arsenal policier?

Pour en savoir davantage sur La Ligue des droits et libertés de Montréal ou pour télécharger le document « Le TASER, une arme inoffensive? », rendez-vous au : www.liguedesdroits.ca



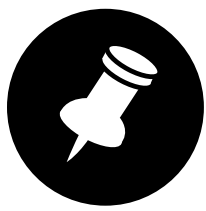
Saviez-vous que?

Le TASER a été inventé en 1972 par Jack Cover qui recherchait une arme utilisable à bord d'un avion, sans l'endommager?

Source : Wikipédia

Le mot TASER est l'acronyme de Thomas A. Swift Electric Rifle. Tom Swift, jeune inventeur de génie, est le héros de romans de science fiction pour enfants écrits au XX^e siècle?

Source : Site Internet de Radio-Canada, 28 novembre 2008



Rendez-vous



Les Jeudi-Info :
Soirées d'information gratuites
ouvertes à la population:

Centre Marchand, 2740, 2^e Avenue.
De 19h à 21h.

23 février 2013 : Le deuil est un passage
incontournable.

Comment l'apprivoiser pour mieux vivre cette
transformation?

Invitée : Marlène Coulombe, TS au CRDI de Québec.

28 mars 2013 : Le testament et les dernières
volontés : le Centre de justice de proximité de Québec
nous informe!

Invitée : Maude Bégin-Robitaille, avocate

Pour informations : 418 524-2404
ou mpdaqm@videotron.ca



Semaine québécoise de la déficience intellectuelle
(SQDI) 10 au 16 mars 2013

Thème : « Comme on se ressemble! »

Pour connaître la programmation des activités dans la
région : www.aisq.org.



**Journée provinciale des
MPDA : 15 mars 2013**

C'est sous le thème « Personnes
D'Abord... Ensemble, unies pour nos droits! » que les
Mouvements à travers le Québec tiendront diverses
activités de promotion et sensibilisation grand public.
Pour les connaître : www.fmpdaq.org.



Pour connaître les événements
organisés par le Mouvement de Québec,
consultez notre site Internet au : www.mpdaqm.org onglet « À surveiller »

Pour infos : 418 524-2404



Vous aimeriez encourager un projet humanitaire
qui permettra à 6 personnes ayant une « déficience
intellectuelle » de vivre une expérience unique? Le
Projet DAVE au Maroc a besoin de votre appui!

Soirées discos au coût de 5,00\$ sous la
direction musicale du populaire DJ Oli!



Les samedis 16 février et 16 mars,
de 19h à 22h à l'École de l'Envol, 47^e Rue Est

Pour infos : www.davemaroc.wordpress.com

À vous précieux collaborateurs qui ont contribué au succès de notre Fête des membres et des bénévoles 2012:
MERCI de votre générosité!



LE BABILLARD



Alter Justice

Alter Justice offre divers programmes d'intervention,
d'information et de soutien à l'intention des
personnes touchées par la judiciarisation et la
détenation dans un établissement correctionnel du
Québec (sentence de 2 ans moins 1 jour).

Pour infos : www.alterjustice.org ou 418 522-4343.



Nouveaux outils
d'information en droit
criminel



Une collaboration entre
l'AQIS et Éducaloi a permis

la création de nouveaux outils d'information en
matière de droit criminel dont une dizaine d'articles
et 2 capsules vidéo expliquant les différents aspects
liés à l'application du code criminel.



Pour consulter ces articles et capsules
vidéo, rendez-vous au www.aqis-iqui.qc.ca ou encore www.educaloι.qc.ca
et cliquer sur l'onglet Éducaloi.tv.

Un dépliant intitulé « Déficience Intellectuelle
Témoigner dans un procès criminel » est également
disponible.

Il comprend 5 mesures légales pouvant faciliter le
témoignage des personnes ayant une « déficience
intellectuelle ».

Que vous soyez une personne ayant une « DI » et
devez témoigner dans un procès criminel, un proche
de cette personne, un intervenant qui l'accompagne

ou un avocat impliqué auprès de celle-ci, ce dépliant
s'adresse justement à vous!

Pour télécharger le dépliant ou en commander un
exemplaire : www.aqis-iqui.qc.ca et allez à l'onglet
« Actualités ». Il est également disponible au www.educaloι.qc.ca.



Vivre en Ville invite les citoyens moins fortunés de
Québec à profiter d'un service entièrement gratuit
permettant de faire isoler et calfeutrer leurs demeures.

Éconologis est un programme saisonnier financé
par le Ministère des ressources naturelles. Pour vous
inscrire ou vérifier votre admissibilité : 418 523-5595
ou 1 888 622-0011 ou pour plus d'informations :
www.econologis.ca